



Les orientations de la doctrine de sécurité de la Russie à la lecture des quatre documents-cadres adoptés depuis la fin de l'URSS

Hélène Hamant

► To cite this version:

Hélène Hamant. Les orientations de la doctrine de sécurité de la Russie à la lecture des quatre documents-cadres adoptés depuis la fin de l'URSS. Paix et sécurité européenne et internationale, Université de Nice Sophia Antipolis, 2018. hal-01845768

HAL Id: hal-01845768

<https://hal-univ-lyon3.archives-ouvertes.fr/hal-01845768>

Submitted on 25 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les orientations de la doctrine de sécurité de la Russie à la lecture des quatre documents-cadres adoptés depuis la fin de l'URSS

Hélène Hamant

Maître de Conférences à l'Université de Lyon III

Depuis l'effondrement de l'Union soviétique, la Russie a adopté quatre documents-cadres fixant les orientations de sa doctrine de sécurité. Ils datent de 1997, 2000, 2009 et 2015. Il en ressort à la fois une continuité et plusieurs changements significatifs. Dans ces quatre textes, la Russie se perçoit comme une grande puissance et veut se faire reconnaître en tant que l'un des centres d'influence du monde multipolaire dont elle affirme l'existence. C'est pourquoi elle considère comme une menace pour sa sécurité tout obstacle à l'influence à laquelle elle aspire au-delà de ses frontières nationales. De cette conception sécuritaire et de ses ambitions géopolitiques découlent des constantes dans sa politique étrangère. En outre, si la Russie affiche une satisfaction concernant sa position sur la scène internationale, elle est bien consciente des fragilités de la situation interne du pays. En même temps, ces quatre textes font une évaluation de plus en plus pessimiste de l'environnement de la Russie en soulignant notamment le rôle négatif joué par les pays occidentaux. Il en découle des changements dans la désignation des menaces, dans la définition des priorités pour la sécurité nationale du pays et dans certains positionnements en politique étrangère.

Since the collapse of the Soviet Union, Russia has adopted four framework-documents fixing the orientations of its security doctrine. They were consecutively established in 1997, 2000, 2009 and in 2015. One can discover in these documents a certain continuity and simultaneously significant changes. In these four texts Russia considers itself as a great power and desires to be recognized as one of the influential centers of the multipolar world, multipolar world of which Russia asserts the very existence. That is why Russia considers as a threat to its security every obstacle towards the influence it aspires to gain to beyond its national borders. As a consequence of this security-conception and of its geo-political ambitions one can observe its constancies in matters of foreign policy. In addition to these facts - even if Russia shows self-satisfaction concerning its position on the international scene - it is well-conscious of its fragilities within the country. At the same time these four texts furnish a more and more pessimistic evaluation of Russia's environment; underlining therein especially the negative role played by the western countries. As a consequence, one finds changes in the designation of the threats, in the definition of priorities for the national inner security and in some of the Russian positionings in matters of foreign policy.

Doctrine de sécurité russe, Concept de sécurité nationale de la Fédération de Russie, Stratégie de sécurité nationale de la Fédération de Russie, politique étrangère de la Russie

I. Introduction

Au lendemain de l'éclatement de l'URSS fin 1991, la Russie est devenue un État indépendant, « La Fédération de Russie », et s'est donc retrouvée en quête de son identité : identité nationale, géographique, politique, culturelle. Jusque dans la seconde moitié des années 1990, celle-ci restait à définir. Comme le souligne Georges Nivat, la Russie avait longtemps « vécu dans un habit plus grand qu'elle, et qui était l'habit de l'empire, repris par Lénine et ses successeurs »¹. Il lui était par conséquent « très difficile de se retrouver seule, et d'ailleurs personne ne sa[vait] au juste ce qu'[était] la Russie réduite à elle-même ». Historiquement, jamais un tel État n'avait existé dans les frontières résultant de l'éclatement de l'URSS. Dans ces conditions, comment définir ses intérêts nationaux, internes autant qu'externes, énoncer les grandes orientations en matière de sécurité nationale, évaluer la nature de ses relations avec ses voisins, si l'on ne sait pas quel pays on est ?

Par ailleurs, juste après la fin de l'URSS, sont apparues, au sein de l'élite dirigeante de la Russie, deux conceptions militaro-stratégiques radicalement différentes. Selon Iouriï Fiodorov², une ligne, traditionnelle, voyait dans les actes et les intentions de l'Occident la principale menace pour la sécurité russe et envisageait l'éventualité d'une confrontation. Aussi prônait-elle un renforcement de la défense. Une autre ligne était orientée vers la recherche de partenariat et de coopération avec les États d'Europe et d'Amérique du Nord. Sur le plan militaire, cette approche partait du principe qu'une guerre avec les États-Unis et l'OTAN était pratiquement impossible, que, par conséquent, la Russie n'avait pas besoin de forces armées puissantes, qu'elle devait les restructurer pour les employer dans des conflits de faible intensité, régionaux et locaux, tout en conservant l'arme nucléaire comme moyen de dissuasion stratégique à l'égard de la Chine.

Ceci explique pourquoi le premier document-cadre fixant les orientations de la doctrine de sécurité de la Russie date seulement de 1997. Certes, il n'y a pas eu de vide conceptuel total puisqu'une série de textes officiels a été adoptée dès 1992, certains au plan national, d'autres dans le cadre de la Communauté des États indépendants nouvellement créée. En effet, le 5 mars 1992, la Russie a adopté une loi « Sur la sécurité »³ et a créé, sur la base de celle-ci, par un oukase du 3 juillet 1992, le Conseil de sécurité de la Fédération de Russie, organe prévu par la Constitution, chargé notamment de mettre en œuvre les fonctions du président concernant la politique intérieure, extérieure et militaire dans le domaine de la sécurité⁴. Le 9

¹ Georges Nivat, *Russie-Europe. La fin du schisme. Études littéraires et politiques*, Lausanne, L'Âge d'Homme, 1993, p. 238.

² Voir Iouriï Fiodorov, « La pensée stratégique russe », chapitre 4 de l'ouvrage *La politique de sécurité de la Russie. Entre continuité et rupture*, dirigé par Yves Boyer et Isabelle Facon, publié en 2000 aux éditions Ellipses dans la collection « Repères stratégiques », pp. 76-84.

³ Texte russe [закон №2446-I « О безопасности »] en ligne sur la base de données Garant : <http://base.garant.ru/10136200/>

⁴ Sur l'histoire du Conseil de sécurité, voir le site web de ce Conseil en langue russe uniquement : <http://www.scrf.gov.ru/about/history/>

octobre 1992, a été conclu à Bichkek un Accord sur le Concept de sécurité militaire des États membres de la Communauté des États indépendants⁵ qui n'a toutefois pas été ratifié par les autorités russes. En 1993, la Russie a formulé son premier Concept en politique étrangère⁶ et, quelques mois après, sa première doctrine militaire⁷. Ces textes approuvés par le président Eltsine ne faisaient toutefois pas consensus au sein de l'élite dirigeante⁸. En 1995, un nouveau texte a été adopté dans le cadre de la CEI. Il s'agit du Concept de sécurité collective des États parties au Traité de sécurité collective du 15 mai 1992⁹. Il a été approuvé le 10 février par une décision du Conseil de sécurité collective de la CEI. La même année, le 14 septembre, la Russie a approuvé, par un oukase, un document intitulé « Ligne stratégique de la Russie vis-à-vis des États membres de la CEI »¹⁰. Le 13 juin 1996, Boris Eltsine a adressé un « Message sur la sécurité nationale » à l'Assemblée fédérale, chambre haute du Parlement russe¹¹. Enfin, le 17 décembre 1997, le Concept de sécurité nationale de la Fédération de Russie, préparé par le Conseil de sécurité russe, a été approuvé par un oukase du président Eltsine¹². Ce document a été révisé à plusieurs reprises. Une première révision est intervenue en 2000. Élaborée en grande partie en 1999 alors que Vladimir Poutine occupait les fonctions de secrétaire du Conseil de sécurité de la Russie, puis de Premier ministre, elle a été approuvée le 10 janvier 2000 par un oukase de ce dernier¹³ étant donné qu'il avait été désigné président par intérim par Boris Eltsine le 31 décembre 1999¹⁴. Puis, une version révisée avec un nouvel intitulé, celui de « Stratégie de sécurité nationale de la Fédération de Russie jusqu'à l'année 2020 », a été approuvée le 12 mai 2009 par un oukase du président Dmitri Medvedev¹⁵. A ce moment-là, Vladimir Poutine était Premier ministre. Sans attendre 2020, ce dernier, alors qu'il était à

⁵ Texte russe [Соглашение о Концепции военной безопасности государств – участников Содружества Независимых Государств] en ligne sur le site web : <http://docs.cntd.ru/document/901737905>

⁶ Le 23 avril 1993, par un décret du président Eltsine a été approuvé le document intitulé « Principales dispositions du Concept de politique étrangère de la Fédération de Russie » [Основные положения концепции внешней политики Российской Федерации].

⁷ Document intitulé « Principales dispositions de la doctrine militaire de la Fédération de Russie » [Об основных положениях военной доктрины Российской Федерации], approuvé par un oukase (N°1833) du président de la Fédération de Russie du 2 novembre 1993. Texte russe in *Krasnaïa Zvezda*, 19 novembre 1993 (supplément spécial), source citée par Iouri Fiodorov, « La pensée stratégique russe », p. 77.

⁸ Voir Isabelle Facon, « La nouvelle doctrine militaire russe et l'avenir des relations entre la Russie et l'Occident », *AFRI*, 2000, pp. 734-735, en ligne sur le site web : <http://www.afri-ct.org/wp-content/uploads/2006/03/facon2001.pdf>

⁹ Texte russe [Концепция коллективной безопасности государств - участников Договора о коллективной безопасности] en ligne sur le site web : http://www.odkb-csto.org/documents/detail.php?ELEMENT_ID=130

¹⁰ Texte en russe dans *Diplomatičeskij vestnik*, n°10, octobre 1995, pp. 3-6, source citée par Iouri Fiodorov, « La pensée stratégique russe », *op. cit.*, p. 77.

¹¹ Texte russe [Послания по национальной безопасности Президента Российской Федерации Федеральному Собранию] sur le site web : <http://textbooks.studio/uchebnik-mejdunarodnie-otnosheniya/poslaniya-natsionalnoy-bezopasnosti-prezidenta.html>

¹² Texte russe [Концепция национальной безопасности Российской Федерации], adopté par un oukase (N°1300) du 17 décembre 1997, en ligne sur le site web : <https://www.armscontrol.ru/start/rus/docs/sncon00.htm>

¹³ Texte russe [Концепция национальной безопасности Российской Федерации], adopté par un oukase (N°24) du 10 janvier 2000, en ligne sur le site web du Conseil de sécurité de la Fédération de Russie : <http://www.scrf.gov.ru/documents/1.html>

¹⁴ Voir Isabelle Facon, « La nouvelle doctrine militaire russe et l'avenir des relations entre la Russie et l'Occident », *AFRI*, 2001, p. 733, en ligne sur le site web : <http://www.afri-ct.org/wp-content/uploads/2006/03/facon2001.pdf>

¹⁵ Texte russe [Стратегия национальной безопасности Российской Федерации до 2020 года], adopté par un oukase (N°537) du 12 mai 2009, en ligne sur le site web du Conseil de sécurité de la Fédération de Russie : <http://www.scrf.gov.ru/documents/99.htm>

nouveau président de la Russie, a approuvé par un oukase du 31 décembre 2015 une nouvelle « Stratégie de sécurité nationale de la Fédération de Russie »¹⁶.

Ces quatre textes servent de base pour la planification stratégique de la politique étatique concernant la sécurité nationale de la Fédération de Russie. Leur structure n'est pas exactement la même. Toutefois, tous présentent la perception qu'a la Russie d'elle-même et de son environnement international. Par ailleurs, tous déterminent ses intérêts nationaux et les menaces pour sa sécurité. Tous fixent, dans une série de domaines de la vie sociale, les orientations en vue de garantir cette dernière. En effet, la conception par la Russie de sa sécurité nationale englobe, sur le modèle américain, toutes les dimensions de la vie sociale. Elle ne traite pas seulement de la défense, mais également de la politique étrangère, de l'économie, de l'écologie, de l'information, de la santé publique, de l'éducation, de la culture. Elle comporte notamment un long développement sur la sphère spirituelle.

De l'analyse qui suit et qui se base sur une comparaison de ces quatre textes ressort une continuité dans les grandes orientations de la doctrine de sécurité de la Russie non seulement entre les trois documents adoptés depuis que Vladimir Poutine a accédé au pouvoir, mais aussi avec le premier Concept de 1997 approuvé par le président Eltsine (II). Elle fait apparaître aussi plusieurs changements significatifs (III).

Trois de ces documents n'ont pas été traduits et du quatrième n'existe qu'une traduction non officielle pas entièrement fiable¹⁷. Pour des textes sur lesquels se fondent notamment les doctrines militaires, de sécurité informationnelle, de politique étrangère, on est surpris par leur faible qualité sur le plan de la forme : lourdeur des phrases, construction pas toujours cohérente des développements, voire évidentes contradictions. Cela rappelle le style de composition et de rédaction caractéristique du discours bureaucratique de l'époque soviétique.

Dans un souci de simplification, nous avons choisi de mentionner dans la suite du texte les Concepts de 1997 et 2000 par C. 1997 et C. 2000 et les Stratégies de 2009 et 2015 par S. 2009 et S. 2015¹⁸.

II. La continuité des « fondamentaux » de la doctrine russe de sécurité

Comme on va le voir, dans les quatre textes sur la sécurité, la Russie se perçoit comme une grande puissance et veut se faire reconnaître en tant que l'un des centres d'influence du monde multipolaire dont elle affirme l'existence (II.1.). C'est pourquoi, dans l'appréhension de sa sécurité, ce qui est tout particulièrement en jeu, c'est son influence au-delà de ses frontières nationales (II.2.). De cette conception sécuritaire et de ses ambitions géopolitiques découlent par conséquent certaines constantes dans sa politique étrangère (II.3.). Or, paradoxalement, si les auteurs de ces documents affichent une satisfaction concernant la position de la Russie sur la scène internationale, ils sont bien conscients des fragilités de la situation interne du pays (II.4.).

¹⁶ Texte russe [Стратегия национальной безопасности Российской Федерации], adopté par un oukase (N°683) du 31 décembre 2015, en ligne sur le site web du Conseil de sécurité de la Fédération de Russie : <http://www.scrf.gov.ru/documents/1/133.html>

¹⁷ Traduction non officielle du Concept de 2000 sur le site web du ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie :

http://www.mid.ru/fr/foreign_policy/official_documents/-/asset_publisher/CptICk6B6BZ29/content/id/589768

¹⁸ En outre, nous avons numéroté les paragraphes des Concepts de 1997 (du §1 au §166) et 2000 (du §1 au §105) pour que les passages cités puissent être facilement retrouvés. Concernant les Stratégies de 2009 et 2015, le texte comporte déjà une telle numérotation. La Stratégie de 2009 va du §1 au §113 et celle de 2015 du §1 au §116.

II.1. La Russie, grande puissance, doit être l'un des centres d'influence du monde multipolaire

Dans les quatre textes, l'État russe se présente comme étant au minimum potentiellement une grande puissance et fait part de son ambition de devenir l'un des centres d'influence du monde multipolaire qu'il cherche à établir. Cette perception de la Russie en tant que grande puissance paraît profondément ancrée dans la conscience collective russe. Pendant des siècles, la Russie a existé en tant que noyau d'un empire et la population s'est identifiée à l'empire lui-même. L'URSS, certes de manière très spécifique, en avait assuré la perpétuation. Cette perception par la Russie d'avoir les atouts d'une grande puissance est même présente dans C. 1997, alors qu'à ce moment-là elle traversait une profonde crise économique et politique et que, au lendemain de l'effondrement de l'Union soviétique, elle avait déployé une grande énergie pour récupérer le statut international de cette dernière en se proclamant et se faisant reconnaître comme l'État continuateur de l'URSS, dont elle n'en avait pas le poids géostratégique et diplomatique¹⁹. En effet, comme le souligne Isabelle Facon, « la plupart des politologues et sociologues russes s'accordent à dire qu'aucune force politique ne peut faire l'économie d'évoquer, dans ses programmes et discours, la nécessité d'affirmer le rang de grande puissance de la Russie »²⁰. Une telle affirmation aurait notamment l'avantage de faire le lien entre les dirigeants et la population qui nourrissent la nostalgie du statut de superpuissance de l'URSS et d'aider à accepter les difficultés rencontrées par le pays.

Dans C. 1997, le renforcement de « la position de la Russie en tant que grande puissance – l'un des centres d'influence du monde multipolaire » est l'axe clé de la défense de ses intérêts nationaux dans la sphère internationale. Il est en effet indiqué que « les intérêts nationaux de la Fédération de Russie dans la sphère internationale exigent la conduite d'une politique étrangère active visant à renforcer les positions de la Russie en tant que grande puissance – l'un des centres influents du monde multipolaire en formation (§37).

Dans C. 2000, ce renforcement est même un des intérêts nationaux de la Russie dans le domaine international puisque ceux-ci consistent notamment à garantir « la consolidation des positions de la Russie en tant que grande puissance – un des centres influents du monde multipolaire » (§19).

Dans S. 2009, c'est le terme et l'idée de la Russie puissance leader qui sont très fortement affirmés. En effet, il est souligné que les conditions ont été créées pour permettre « la transformation de la Russie en l'une des puissances leaders pour le niveau du progrès technique, la qualité de vie de sa population, son influence sur les processus mondiaux » (§1) et qu'elle possède un potentiel suffisant pour pouvoir compter, dans une perspective à moyen terme, parmi les États leaders de l'économie mondiale (§9). Cette idée est reprise dans la section sur l'économie : « les objectifs stratégiques visant à assurer la sécurité nationale consistent en ce que, dans une perspective à moyen terme, la Russie entre dans les 5 pays

¹⁹ Déjà en 1993, Andreï Kozyrev, ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie jusqu'au lendemain des élections législatives de décembre 1995, écrivait que la Russie était un « pays historiquement destiné à constituer une grande puissance » et que la politique russe reflétait « les véritables intérêts nationaux et d'État d'une grande puissance qui est consciente de ses responsabilités et les assume en tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies ». Voir A. Kozyrev, « La nouvelle Russie et l'Alliance atlantique », *Revue de l'OTAN*, vol. 41, n°1, février 1993, pp. 3-6, en ligne sur le site web : <http://www.nato.int/docu/revue/1993/9301-01.htm>

²⁰ Isabelle Facon, « Facteurs permanents et fédérateurs de la politique extérieure russe : entre blocage et renouvellement », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 31, 2000, n°2, p. 164, en ligne sur le site web : http://www.persee.fr/doc/receo_0338-0599_2000_num_31_2_3029

leaders par le volume du PIB et qu'elle atteigne également le niveau nécessaire de sécurité nationale dans les domaines économique et technologique » (§53). Par ailleurs, il est aussi mentionné, parmi les intérêts nationaux à long terme de la Russie, « la transformation de la Fédération de Russie en une puissance mondiale » (§21). En outre, S. 2009 est reconnue en conclusion comme un facteur mobilisateur en vue d'augmenter le prestige international de la Fédération de Russie ».

Cette affirmation de la volonté de la Russie de devenir une puissance leader est encore renforcée dans S. 2015. Dès le début de ce document, il est souligné qu'« actuellement un fondement stable a été créé pour (...) l'accroissement de son rôle dans la formation du monde polycentrique » (§7) et que son rôle a augmenté dans la résolution des problèmes internationaux les plus importants (§8). Dans la section consacrée aux « intérêts nationaux et priorités stratégiques nationales », l'un des intérêts nationaux à long terme est le suivant : « l'acquisition par la Fédération de Russie du statut d'une des puissances mondiales leaders, dont l'activité est orientée vers le maintien de la stabilité stratégique et de relations de partenariat mutuellement avantageuses dans les conditions d'un monde polycentrique » (§30). Dans la section sur l'économie, S. 2015, comme S. 2009, indique que la Russie vise à faire partie des États leaders en termes de PIB (§55). Dans la section intitulée « science, technologies et éducation », il est mentionné que le pays cherche à se positionner en leader dans les domaines de la formation mathématique fondamentale, de la physique, de la chimie, de la biologie, des sciences techniques, des sciences humaines et sociales » (§70). Enfin, les derniers mots de S. 2015 sont similaires à ceux de S. 2009. La mise en œuvre de cette Stratégie permettra d'augmenter le prestige de la Fédération de Russie (§116).

Le Message du 13 juin 1996 sur la sécurité nationale adressé par le président Eltsine à l'Assemblée fédérale permet de percevoir les idées qui sous-tendent cette perception de la Russie comme grande puissance²¹. Cette dernière y est présentée de la façon suivante :

« Du point de vue historique, la Russie est l'héritière de la Rus' ancienne, du tsarat de Moscou, de l'Empire russe et la continuatrice de l'Union soviétique.

Du point de vue géopolitique, la Russie occupe une position géographique unique en Eurasie qui lui donne la possibilité de jouer un rôle stabilisateur essentiel dans l'équilibre global des forces.

Du point de vue de sa conception du monde, la Russie est la gardienne d'une tradition spirituelle séculaire.

Du point de vue national, la Russie est une communauté pluriethnique unie par le destin historique du peuple russe et d'autres peuples qui interagissent dans un État unique sur une base égalitaire.

Du point de vue économique, la Russie dispose d'un puissant potentiel comprenant des richesses intellectuelles et naturelles qui peuvent garantir au pays son développement comme État souverain et sa nécessaire autonomie économique... »

Une présentation similaire se retrouve dans C. 1997 :

« La Russie a toutes les conditions pour maintenir et consolider ses positions comme puissance capable d'assurer la prospérité de son peuple et pour jouer un rôle important dans les processus mondiaux. La Russie dispose d'un potentiel économique et scientifique et technique important, donnant au pays la possibilité d'un développement stable. Elle occupe une situation stratégique sur le continent eurasiatique, dispose d'importantes réserves de matières premières et de ressources. Dans le pays se sont formées les institutions de base d'un système

²¹ *Op. cit.* Dans le même sens, voir le Message du président de la Fédération de Russie à l'Assemblée fédérale intitulée « Sur les dispositions du pays et les principales orientations de la politique de la Fédération de Russie » du 23 février 1996, texte russe [Послание Президента Российской Федерации Федеральному Собранию « О положении в стране и основных направлениях политики Российской Федерации »] en ligne sur le site web : <http://www.kremlin.ru/acts/bank/36349/page/3>

étatique démocratique et d'une économie mixte. (...) La Russie est l'un des États multiethniques les plus importants, a une histoire séculaire, une culture, ses intérêts nationaux et ses traditions (§16).

Tous ces facteurs, compte tenu de la présence d'un puissant potentiel de forces nucléaires dans la Fédération de Russie, créent les conditions pour garantir une sécurité nationale sûre du pays au XXI^e siècle (§17). »

Ces idées sont reprises de façon moins développée dans C. 2000²² (§7). Il en résulte qu'aux yeux de Moscou, l'Occident doit considérer la Russie comme une puissance de premier plan et un partenaire incontournable et la traiter comme telle. C'est ce qui ressort très clairement d'une déclaration de Dmitri Medvedev sur la chaîne Vesti le 11 décembre 2007 selon laquelle « le monde a modifié son regard sur la Russie », « on nous respecte et on sait devoir compter sur nous », « la Russie a retrouvé la place qui lui est due dans le monde »²³.

II.2. L'enjeu clef : l'influence de la Russie au-delà de ses frontières nationales

On a vu que le renforcement de la position de la Russie en tant que grande puissance – l'un des centres d'influence du monde multipolaire- est une clé pour ses intérêts nationaux. Or, comme on le verra plus loin, les auteurs des documents perçoivent la volonté d'autres États de réduire l'influence du pays dans les affaires internationales. C. 1997 et 2000 évoquent expressément des tentatives d'autres États de s'opposer à un tel renforcement et les qualifient de menaces pour la sécurité de la Russie dans la sphère internationale. Il en ressort que ce qui est considéré comme une menace, c'est de faire obstacle à l'influence à laquelle la Russie aspire au-delà de ses frontières nationales²⁴.

C'est en ce sens que se prononce Dmitri Trenine pour expliquer l'opposition de la Russie à tout élargissement de l'OTAN :

« Une grande puissance se doit d'exercer une influence déterminante au-delà de ses frontières. Les élites russes se targuent traditionnellement de pouvoir avoir le dernier mot ou, du moins, de peser lourdement sur les questions de sécurité des pays faisant partie de leur glacis occidental. Cet espace comprend l'Europe centrale et orientale, ainsi que les Balkans. (...) Lorsque les hommes politiques, les diplomates et les généraux russes déplorent ce qu'ils appellent l'« Oتانisation » de la sécurité européenne, ils font référence à la perte d'influence de la Russie (...) Comment la Russie peut-elle continuer à être une grande puissance si l'OTAN étend son emprise jusqu'à la frontière russe ? »²⁵

Cette approche selon laquelle la menace pour la sécurité comprend la menace pour l'influence de la Russie en dehors de ses frontières nationales permet de résoudre plusieurs problèmes selon Iouriï Fiodorov. Cet auteur, qui écrit avant la décennie 2000, considère premièrement qu'« elle correspond totalement aux intérêts des militaires et du complexe

²² « La Russie est l'un des plus grands pays du monde avec une histoire séculaire et de riches traditions culturelles » et « malgré la complexité de la situation internationale et les difficultés intérieures, grâce à un important potentiel économique, scientifique et technique et militaire, de sa situation stratégique unique sur le continent eurasiatique, elle continue objectivement de jouer un grand rôle dans les processus mondiaux ».

²³ Déclaration citée et traduite par Michel Guéneac, « La Russie face à l'extension de l'OTAN en Europe », *Hérodote*, 2008/2, n°129, p. 221, en ligne sur le site web : <https://www.cairn.info/revue-herodote-2008-2-page-221.htm>

²⁴ Voir en ce sens Iouriï Fiodorov, « La pensée stratégique russe », *op. cit.*, p. 97.

²⁵ Dmitri Trenine, « L'élargissement de l'OTAN vu de Moscou », texte traduit par Benjamin Bloch, *Politique étrangère*, 2002, n°2, p. 381, en ligne sur le site web : http://www.persee.fr/doc/polit_0032-342x_2002_num_67_2_5185

militaro-industriel car, dans un contexte de crise économique grave, l'influence en dehors du pays ne peut résulter que de l'existence d'une puissance militaire considérable ». Elle permet d'exiger une augmentation des dépenses militaires et le maintien de forces armées importantes. Deuxièmement, « accuser les forces extérieures de porter atteinte à l'influence de la Russie permet de se dédouaner de la responsabilité de l'échec des réformes économiques, mais aussi de l'exacerbation des conflits ethniques et des tensions de toutes natures apparues dans certaines régions russes, et des autres conséquences de la politique contradictoire et incohérente des autorités russes ». Troisièmement, l'élite dirigeante russe craint l'affaiblissement de l'influence de la Russie dans l'espace anciennement soviétique considéré comme une sphère d'intérêts vitaux pour la sécurité nationale de cette dernière. Aussi l'échec des plans de réintégration de cet espace est-il « perçu non pas comme résultant de la résistance naturelle des élites politiques des nouveaux États indépendants aux tentatives de la Russie d'imposer son hégémonie dans ces régions, mais comme la conséquence d'intrigues de forces extérieures cherchant à miner la puissance et l'influence de la Russie ». Quatrièmement, « en assimilant 'influence' et 'sécurité', on peut, au moins en théorie, éliminer les contradictions entre l'idée qu'il n'y a pas de menace militaire directe contre la Russie dans l'avenir proche, défendue par une partie de l'appareil d'État, et les ambitions de cercles militaires influents, appelant à un renforcement des capacités militaires »²⁶. Même si le contexte a changé depuis 2000, cette analyse reste pertinente.

II. 3. Les constantes de la politique étrangère russe

Ces quatre textes traitent de la sécurité de la Russie en particulier dans le domaine international. Ils fixent ainsi les orientations de la politique étrangère russe. Celles-ci sont développées dans un document spécifique, le Concept de politique étrangère de la Fédération de Russie. Depuis la fin de l'URSS, ce dernier a donné lieu pour sa part à cinq textes dédiés : en 1993²⁷, en 2000²⁸, en 2008²⁹, en 2013³⁰ et en 2016³¹. À l'exception de celui de 1993 adopté bien avant que ne soit publiée la première version de la doctrine de sécurité russe en 1997, ils soulignent tous expressément qu'ils ont notamment pour base juridique le Concept ou la Stratégie de sécurité nationale de la Fédération Russie correspondant. Il s'agira ici d'analyser les orientations de la politique étrangère russe uniquement d'après les quatre textes sur la sécurité. Il ressort de ces derniers que la Russie est convaincue que des États cherchent à affaiblir son influence. Aussi est-elle très critique à l'égard de l'OTAN. Comme elle assimile sa sécurité à sa capacité d'influence sur la scène internationale, elle milite en faveur de la

²⁶ Iouri Fiodorov, « La pensée stratégique russe », *op. cit.*, pp. 97-98.

²⁷ Premier Concept approuvé par le président Eltsine le 23 avril 1993, *op. cit.*

²⁸ Concept de politique étrangère de la Fédération de Russie approuvé par le président Poutine le 28 juin 2000. Texte russe [Концепция внешней политики Российской Федерации], en ligne sur le site web :

http://www.ng.ru/world/2000-07-11/1_concept.html

²⁹ Concept de politique étrangère de la Fédération de Russie approuvé par le président Medvedev le 12 juillet 2008. Texte russe en ligne sur le site web : <http://kremlin.ru/acts/news/785>

³⁰ Concept de politique étrangère de la Fédération de Russie approuvé par le président Poutine le 12 février 2013. Texte russe en ligne sur le site web : http://www.mid.ru/en_GB/foreign_policy/official_documents/-/asset_publisher/CptICk6B6BZ29/content/id/122186?

[p_p_id=101_INSTANCE_CptICk6B6BZ29&_101_INSTANCE_CptICk6B6BZ29_languageId=ru_RU](http://www.mid.ru/en_GB/foreign_policy/official_documents/-/asset_publisher/CptICk6B6BZ29/content/id/122186?p_p_id=101_INSTANCE_CptICk6B6BZ29&_101_INSTANCE_CptICk6B6BZ29_languageId=ru_RU)
³¹ Concept de politique étrangère de la Fédération de Russie approuvé par le président Poutine le 30 novembre 2016. Texte russe en ligne sur le site web : http://www.mid.ru/web/guest/foreign_policy/news/-/asset_publisher/cKNonkJE02Bw/content/id/2542248

formation d'un monde multipolaire constitué de centres d'influence au nombre desquels elle veut figurer et elle s'est donné comme priorité de garder une emprise sur les pays de la CEI et se montre très attachée à l'ONU, organisation dans laquelle elle bénéficie d'un statut privilégié.

II.3.1. La conviction que des États cherchent à affaiblir l'influence russe

Cette idée que certains États cherchent à affaiblir son influence est déjà présente dans C. 1997 et se retrouve renforcée dans les versions ultérieures.

C. 1997 indique que, du fait de la baisse significative de l'influence de l'État russe dans le règlement des questions cardinales de la vie internationale touchant les intérêts du pays, « s'est intensifiée l'aspiration d'une série d'États à affaiblir les positions de la Russie dans les domaines politique, économique et militaire » (§10). Ces pays ne sont toutefois pas mentionnés. Cette idée est développée dans la section consacrée aux menaces qui mentionne :

« Les menaces pour la sécurité nationale de la Fédération de Russie dans la sphère internationale se manifestent par les tentatives d'autres États de s'opposer au renforcement de la Russie en tant que l'un des centres d'influence du monde multipolaire en train de se former. Cela se reflète dans les actions visant à violer l'intégrité territoriale de la Fédération de Russie, notamment en exploitant les contradictions internes interethniques, religieuses et autres, de même que les revendications territoriales se référant dans des cas particuliers à l'absence d'une fixation juridique et conventionnelle claire des frontières étatiques. Ces États, par leur politique, cherchent à réduire l'importance de la Fédération de Russie dans la résolution des problèmes clés de la communauté mondiale et dans les activités des organisations internationales. Dans l'ensemble, cela peut conduire à limiter l'influence de la Russie, à porter atteinte à ses intérêts nationaux les plus importants et à affaiblir ses positions en Europe, au Proche-Orient, en Transcaucasie et en Asie centrale. » (§67)

C. 2000 reprend l'idée d'« efforts d'une série d'États visant à affaiblir les positions de la Russie dans les domaines politique, économique, militaire et autres » (§9) et ces derniers ne sont, là encore, pas nommément désignés. Le texte va plus loin en ajoutant que « les tentatives d'ignorer les intérêts de la Russie lors du règlement de grands problèmes des relations internationales, y compris les situations de conflits, sont capables de saper la sécurité et la stabilité internationales, de freiner les changements positifs en cours dans les relations internationales » (§9). C'est sans doute une allusion à l'intervention militaire de l'OTAN au Kosovo en 1999. D'après C. 2000, cette volonté d'ignorer les intérêts de la Russie a non seulement des conséquences négatives pour cette dernière, mais pour les rapports internationaux en général.

Par ailleurs, comme dans C. 1997, il est souligné que « les menaces pour la sécurité nationale de la Fédération de Russie dans la sphère internationale se manifestent dans les tentatives d'autres États de s'opposer au renforcement de la Russie en tant qu'un des centres d'influence dans le monde multipolaire, d'empêcher la réalisation des intérêts nationaux et d'affaiblir ses positions en Europe, au Proche-Orient, en Transcaucasie, en Asie centrale et dans la région Asie-Pacifique » (§40).

Une nouveauté apparaît dans C. 2000, à savoir que cette tentative d'affaiblir la position de la Russie concerne aussi le domaine de l'information. En effet, il est souligné qu'« un grave danger vient de l'aspiration de certains à dominer dans l'espace informationnel mondial, à faire écarter la Russie du marché informationnel intérieur et extérieur ; de l'élaboration par certains États du concept de guerres informationnelles prévoyant la création des moyens d'une influence dangereuse sur les sphères informationnelles des autres pays du monde ; de la

violation du fonctionnement normal des systèmes d'information et de télécommunication, ainsi que de la protection des ressources informationnelles, de l'accès non autorisé à ces ressources » (§42).

Peu de temps après l'approbation de C. 2000, la Russie a d'ailleurs fait office de précurseur en adoptant, par un oukase du 9 septembre 2000, une doctrine de sécurité informationnelle qui pose les bases du volet informationnel du cyberspace³².

Les idées concernant la perception russe que des États cherchent à l'affaiblir ne sont pas reprises dans S. 2009, mais dans S. 2015 avec une accusation plus dure visant expressément les États-Unis et leurs alliés. S. 2015 indique en effet que « la conduite par la Fédération de Russie d'une politique étrangère et intérieure indépendante suscite une résistance de la part des États-Unis et de leurs alliés, qui s'efforcent de conserver leur domination dans les affaires mondiales » (§12). Ces derniers la soumettraient à une politique d'endiguement fondée sur la « pression politique, économique, militaire et informationnelle ». L'accusation vise expressément les États-Unis et leurs alliés. Cette idée de la Russie soumise par l'Occident à une politique d'endiguement a déjà été exprimée par le président Poutine dans le discours sur l'intégration de la Crimée à la Russie qu'il a adressé le 18 mars 2014 aux membres du parlement russe, aux dirigeants des régions et aux représentants de la société civile réunis au Kremlin et dans lequel il a avancé une série d'arguments visant à justifier l'annexion. Il avait notamment déclaré : « En un mot, nous avons toutes les raisons de considérer que la fameuse politique d'endiguement de la Russie menée aux XVIIIe, XIXe et XXe siècles, se poursuit jusqu'à aujourd'hui. On s'efforce constamment de nous reléguer dans un coin parce que nous avons une position indépendante, parce que nous la défendons, parce que nous appelons les choses par leur nom et ne sommes pas hypocrites »³³.

II.3.2. La critique de l'OTAN

Les quatre documents comportent une critique à l'égard de l'OTAN.

Dès le début du C. 1997, il est mentionné que « la perspective de l'élargissement de l'OTAN à l'est apparaît inacceptable pour la Russie parce qu'elle représente en elle-même une menace pour sa sécurité nationale » (§11). Cette idée est fortement mise en valeur puisqu'elle est développée dans un autre paragraphe selon lequel « l'élargissement de l'OTAN vers l'est et sa transformation en une force politico-militaire dominante en Europe créent une menace pour une nouvelle scission du continent, ce qui est dangereux dans les conditions de maintien en Europe de groupements de troupes offensives mobiles équipées d'armes nucléaires, ainsi que de l'efficacité insuffisante des mécanismes multilatéraux de maintien de la paix » (§73).

Or C. 1997 a été approuvé le 17 décembre 1997, par conséquent quelques mois seulement après la signature, le 27 mai, de l'Acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles entre l'OTAN et la Fédération de Russie qui faisait partie d'une série de propositions faites par les pays occidentaux pour faire accepter à cette dernière le fait qu'au sommet de l'Alliance de Madrid en juillet de la même année, trois pays d'Europe centrale, anciens membres du défunt Pacte de Varsovie, la Pologne, la République tchèque et la

³² Texte russe [Доктрина информационной безопасности Российской Федерации] adopté par un oukase (N° Пр-1895) du 9 septembre 2000, en ligne sur le site web : http://www.ng.ru/politics/2000-09-15/0_infodoxy.html

³³ Texte russe [Обращение Президента Российской Федерации] en ligne sur le site web : <http://kremlin.ru/events/president/news/20603>

Hongrie, signeraient chacun un protocole d'accession au Traité de l'Atlantique Nord et que la porte serait ouverte à de nouvelles adhésions.

Cette critique à l'égard de l'OTAN n'a d'ailleurs pas empêché la construction de liens entre l'État russe et cette Organisation. Avant même la signature de l'Acte fondateur de 1997, la Russie avait été le premier pays à adhérer en 1994 au Partenariat pour la paix, proposé par l'Alliance. Par ailleurs, sur le terrain, elle a notamment coopéré avec l'Organisation en participant aux opérations déployées par cette dernière dans les Balkans en 1995 et en 1996, à l'IFOR (*Implementation Force*) et à la SFOR (*Stabilization Force*).

Dans C. 2000, l'élargissement de l'OTAN à l'Est continue à faire partie des principales menaces pour la sécurité de la Russie provenant de la sphère internationale (§37). La critique porte également sur les nouvelles missions de l'Alliance atlantique. Il est en effet indiqué qu'« érigé au rang de doctrine stratégique, le passage de l'OTAN à la pratique d'actions de force (militaire) en dehors de la zone de responsabilité du bloc et sans l'autorisation du Conseil de sécurité de l'ONU est lourd de menace de déstabilisation de toute la situation stratégique dans le monde » (§44). Cela vise le nouveau Concept stratégique adopté par l'OTAN en 1999³⁴. Ce document consacre la possibilité pour l'Organisation d'exercer, au-delà de sa fonction traditionnelle de dissuasion et de défense contre toute menace d'agression visant un pays de l'Alliance, une mission bien plus large consistant à contribuer à la prévention des conflits et à s'engager activement dans la gestion des crises, y compris des opérations de réponse aux crises. Il permet ainsi à l'OTAN d'intervenir dans une zone située en dehors du territoire couvert par le Traité de l'Atlantique Nord comme elle l'a déjà fait lors du conflit né de l'éclatement de l'ancienne Yougoslavie. Si le Concept de l'Alliance précise que cette gestion de crises s'effectuera « conformément au droit international » (§31), au moment où il est approuvé, l'OTAN bombarde la République fédérale de Yougoslavie lors de la crise du Kosovo. Alors que le Conseil de sécurité des Nations Unies ne pouvait adopter de mesures coercitives à l'encontre de la RFY dans la mesure où la Russie avait fait part de son intention d'y opposer son veto, l'Alliance a décidé unilatéralement de procéder à des frappes contre Belgrade. Cette intervention militaire menée sans autorisation du Conseil et sans tenir compte de la position russe, ce qui a été très mal reçue par la Russie. Cette dernière a par conséquent cherché à obtenir une place dans le dispositif de l'après-conflit au Kosovo. C'est pourquoi elle a participé à la KFOR (Kosovo Force), la force déployée par l'OTAN dans ce territoire sur la base d'un mandat du Conseil de sécurité. Par ailleurs, son armée a organisé en juin 1999 des exercices d'une ampleur sans précédent depuis 1985 – « Zapad-99 » (Ouest-99) dans lesquels l'ennemi éventuel était clairement l'OTAN et dont certaines dimensions n'étaient pas sans rappeler la guerre du Kosovo (défense contre des frappes aériennes massives et précises)³⁵.

S. 2009 dénonce à nouveau « les tentatives de doter l'OTAN de fonctions globales allant à l'encontre des normes du droit international », mais aussi « les plans visant à étendre l'infrastructure militaire de l'Alliance aux frontières de la Russie » (§17). En effet, lors du sommet de l'OTAN de Bucarest le 3 avril 2008, les membres avaient décidé que l'Ukraine et la Géorgie deviendraient membres de l'Alliance et que le Plan d'action en vue de l'adhésion (MAP) serait, pour ces deux pays, la prochaine étape, sans toutefois qu'une date ait été fixée (§23)³⁶. Cette perspective s'ajoutait au projet américain d'implanter en Europe centrale des

³⁴ Concept Stratégique de l'Alliance approuvé par les Chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord, Washington, 23-24 avril 1999. Texte en ligne sur le site web : http://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_27433.htm

³⁵ Isabelle Facon, « Facteurs permanents et fédérateurs de la politique extérieure russes : entre blocage et renouvellement », *op. cit.*, pp. 176-177.

³⁶ Déclaration du Sommet de Bucarest publiée par les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Bucarest le 3 avril 2008. Texte en ligne sur le site web : <http://www.nato.int/docu/pr/2008/p08-049f.html>

éléments de leur bouclier antimissile qui a été approuvé par les membres de l'OTAN dans leur déclaration de Bucarest de 2008. Celle-ci indiquait toutefois que ces derniers étaient « prêts à étudier les possibilités de relier les systèmes de défense antimissile des États-Unis, de l'OTAN et de la Russie en temps opportun » (§38). En outre, en marge de ce Sommet, s'était tenu, le 4 avril 2008 à Bucarest, une réunion du Conseil OTAN-Russie (COR)³⁷ au cours de laquelle le président Poutine et les pays de l'Alliance avaient renouvelé leur engagement à l'égard des buts, des principes et objectifs énoncés dans l'Acte fondateur de 1997. Cependant, en août 2008, la Russie est intervenue militairement en Géorgie pour soutenir l'Ossétie du Sud, un territoire sécessionniste, dont les autorités géorgiennes s'efforçaient de reprendre le contrôle. Cette crise provoqua un gel de la coopération entre la Russie et les membres de l'Alliance jusqu'au sommet de l'OTAN de Strasbourg-Kehl en avril 2009.

S. 2015 développe la critique de l'Alliance en reprochant « l'accroissement du potentiel des forces de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et le fait de lui avoir attribué des fonctions globales menées en violation du droit international, l'intensification des activités militaires des pays du bloc, une expansion de l'Alliance qui se poursuit, le rapprochement de son infrastructure militaire des frontières de la Russie » (§105). Elle dénonce cette fois clairement « la création d'un système de défense antimissile (§106). Elle se déclare toutefois disposée à « développer des relations avec l'OTAN sur la base de l'égalité » si celle-ci est « prête à prendre en compte les intérêts légitimes de la Fédération de Russie dans la mise en œuvre de la planification politique et militaire et à respecter les normes du droit international » (§107). Cette critique est à replacer dans un contexte de très forte détérioration des relations entre l'État russe et les pays occidentaux. A la suite de l'annexion de la Crimée ukrainienne par la Russie, l'Alliance atlantique a en effet suspendu sa coopération avec cette dernière, mais pas le dialogue puisque des réunions du Conseil OTAN-Russie ont continué à avoir lieu. Depuis, les tensions se sont encore aggravées. Les démonstrations de force de la part de la Russie se sont multipliées (incursions aériennes et maritimes dans les espaces relevant de la souveraineté d'États de l'Alliance, exercices militaires impliquant un très grand nombre de d'hommes et de moyens à proximité des frontières occidentales, déploiement de missiles de capacité nucléaire à Kaliningrad). En réponse à l'action de l'État russe, l'OTAN a prévu aux sommets de Newport en septembre 2014 et de Varsovie en juillet 2016 de renforcer les capacités militaires déployées sur le flanc est afin de rassurer les alliés orientaux. De son côté, la Russie continue à moderniser son armée. Comme on le verra, la défense est sa priorité stratégique.

Les relations entre la Russie et l'OTAN sont par conséquent extrêmement complexes. Il y a, d'une part, les positions officielles et, d'autre part, les agissements qui ne coïncident pas forcément. Alors que, dans l'Acte fondateur de 1997 réaffirmé à plusieurs reprises, l'État russe et l'Alliance ont soutenu ne plus se considérer comme des adversaires, il en va autrement en ce qui concerne la réflexion stratégique russe. Celle-ci a vu, assez vite après la fin de l'URSS, à nouveau en l'OTAN l'adversaire principal³⁸ comme celle-ci l'avait été durant l'époque soviétique même si le discours est désormais fondé sur une argumentation d'ordre géopolitique.

³⁷ Organe créé par la Déclaration des chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'OTAN et de la Fédération de Russie du 28 mai 2002, qui remplace le Conseil conjoint permanent qui avait été créé par l'Acte fondateur de 1997.

³⁸ Voir Jean-Christophe Romer, « Ruptures et continuités stratégiques en Russie », sur le site web : http://www.institut-strategie.fr/strat_065Romer-2.html et Iouri Fiodorov, « La pensée stratégique russe », *op. cit.*

II.3.3. La volonté d'être l'un des centres d'influence d'un monde multipolaire

Comme le mentionne C. 2000, la Russie favorisera l'élaboration de l'idéologie du développement d'un monde multipolaire (§4) dont elle veut devenir l'un des centres d'influence. S. 2009 reprend cette idée en évoquant, parmi les priorités, « la stabilité stratégique et le partenariat stratégique égalitaire qui se renforcent sur la base d'une participation active de la Russie au développement du modèle multipolaire de l'ordre international » (§24). C'est un objectif stratégique de sa politique étrangère depuis le milieu des années 1990³⁹. Il a été mis en œuvre par Evgueni Primakov quand celui-ci est devenu ministre des Affaires étrangères en 1996. Si la multipolarité serait le mode d'équilibre le plus à même de garantir la stabilité et la sécurité internationales, elle permettrait surtout à la Russie d'avoir un rôle important dans le jeu mondial. En vue d'atteindre ce but, Moscou est engagé dans une lutte contre le renforcement du monde perçu comme unipolaire, caractérisé par l'hégémonisme américain. Aussi, d'après Isabelle Facon, cette quête russe de la multipolarité repose-t-elle « sur une logique négative, dans la mesure où elle a pour motivation fondamentale de chercher à saper l'influence internationale et régionale des États-Unis, en Asie comme en Europe »⁴⁰.

Ceci explique les choix des autorités russes de développer notamment des liens avec des organisations et des États ayant une capacité potentielle à faire contrepoids au bloc occidental, les États-Unis, l'OTAN et l'UE. Ainsi, S. 2009 et 2015 annoncent que la Russie consolidera son interaction avec les forums multilatéraux tels les BRICs, le RIC (Russie/Inde/Chine), le G20 (S. 2009, §13 ; S. 2015, §88). Par ailleurs, depuis la création de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) et de l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS), la Russie cherche à renforcer leur rôle.

Dans le prolongement de S. 2009 au sujet de l'OTSC (§13) et de l'OCS (§15), S. 2015 manifeste une ambition encore plus grande. S. 2015 prône la transformation de l'OTSC « en une organisation internationale universelle capable de résister aux défis régionaux et aux menaces de caractère politico-militaire et militaro-stratégique (y compris le terrorisme international et l'extrémisme, la circulation illégale de substances narcotique et de substances psychotropes, la migration illégale), ainsi qu'aux menaces dans la sphère informationnelle » (§90). S'agissant de l'OCS, S. 2015 souligne que la « Russie accorde une grande importance au développement du potentiel politique et économique de l'organisation de coopération de Shanghai, à la stimulation dans le cadre de celle-ci de mesures pratiques favorisant le renforcement de la confiance mutuelle et du partenariat en Asie centrale, ainsi qu'au développement de la coopération avec les États-membres, les États observateurs et les États partenaires de l'Organisation, notamment sous la forme d'un dialogue et d'une coopération sur une base bilatérale » (§92). Le texte ajoute l'attention à accorder aux pays manifestant le désir de rejoindre l'OCS en tant que membres à part entière.

II.3.4. L'attachement à l'ONU

Dans le prolongement de l'attitude de l'Union soviétique, la Russie manifeste, dans les quatre textes, un fort attachement à l'Organisations des Nations Unies dont il est question à

³⁹ Voir Iouri Fiodorov précité, pp. 88-89.

⁴⁰ Isabelle Facon, « La politique extérieure de la Russie de Poutine. Acquis, difficultés et contraintes », *AFRI*, 2003, p.555, en ligne sur le site web : http://www.afri-ct.org/wp-content/uploads/2007/12/FACON_2003.pdf

différents endroits dans les documents. Cherchant à promouvoir tous les mécanismes qui portent sa voix dans la vie politique mondiale, elle est forcément extrêmement favorable à l'ONU puisqu'elle y détient le siège de membre permanent qu'avait l'URSS au Conseil de sécurité, ce qui lui donne un droit de veto pour peser dans le règlement des questions relatives à la paix et à la sécurité internationales. Elle se dit en outre très attachée aux principes du droit international naguère chers à l'URSS et définis par les Nations Unies : l'égalité souveraine des États, le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures, le non recours à la force dans les relations internationales, le respect de la Charte et la suprématie du Conseil de sécurité en matière de recours à la force.

C. 1997 et 2000 annoncent notamment que la Russie mènera une politique étrangère visant à « la consolidation des mécanismes de gestion collective des processus politiques et économiques mondiaux dans lesquels la Russie joue un rôle important et, en premier lieu, le renforcement du Conseil de sécurité de l'ONU » (C. 1997, §37)⁴¹. Dans C. 1997, il est également question de « la participation active de la Russie en tant que membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU dans le règlement et la prévention des crises et des conflits régionaux » (§131) et, dans C. 2000, de sa contribution « au règlement des conflits, y compris à l'activité de maintien de la paix sous l'égide de l'ONU et des autres organisations internationales » (§87).

Dans S. 2009, la Russie affirme percevoir l'ONU et le Conseil de sécurité « en tant qu'élément central d'un système stable de relations internationales sur la base duquel figurent le respect, l'égalité des droits et la coopération mutuellement bénéfique entre États reposant sur des instruments politiques civilisés de résolution des situations de crise globales et régionales » (§13). Il est aussi mentionné le caractère inacceptable de l'utilisation de la force armée en violation de la Charte des Nations Unies (§94). S. 2009 souligne en outre qu'en vue de maintenir la stabilité stratégique, la Russie « considère le maintien de la paix international comme un instrument effectif pour la résolution des conflits armés, prône le renforcement de cette institution en stricte conformité avec les principes de la Charte des Nations Unies et continue à y participer ; participera aux mesures prises par l'ONU et les autres organisations internationales pour liquider les catastrophes naturelles et technologiques, ainsi que dans l'octroi d'une aide humanitaire aux pays touchés » (§95). S. 2015 se contente de reprendre ce paragraphe 95 (§104). Il n'y a pas là un changement de position. Dans la nouvelle version du Concept de politique étrangère datant de 2016⁴², les développements concernant l'ONU, très positifs, sont extrêmement nombreux.

II.3.5. La priorité donnée aux relations avec les pays de la CEI

Dès les débuts de la Russie postsoviétique, les relations avec les pays de la CEI ont été une priorité de sa politique étrangère, ce qui se retrouve dans les quatre textes sur sa sécurité (C. 1997 §128 ; C. 2009 §13 ; C. 2015 §89). Ce choix a été justifié par l'affirmation très claire dans l'oukase du président Eltsine du 14 septembre 1995 sur les Lignes directrices de la Russie vis-à-vis des États de la CEI, que, sur ce territoire, sont concentrés les « principaux intérêts vitaux [de la Russie] dans les domaines de l'économie, de la défense, de la sécurité, de la protection des droits des Russes, intérêts dont la garantie constitue un pilier de la sécurité nationale de la Russie »⁴³. L'un des objectifs fondamentaux de cette politique russe à l'égard de la CEI consiste à s'affirmer en tant qu'« élément moteur de la formation d'un

⁴¹ C. 2000 fait mention de « la consolidation des mécanismes clés de la gestion multilatérale des processus politiques et économiques mondiaux, en premier lieu, sous l'égide du Conseil de sécurité de l'ONU » (§87).

⁴² Concept de politique étrangère de 2016, *op. cit.*

nouveau système de relations interétatiques, politiques et économiques dans l'espace post-soviétique ». Igor Ivanov, ministre des Affaires étrangères sous Eltsine, puis sous Poutine entre 1998 et 2004, a souligné dans son ouvrage « La nouvelle diplomatie russe » paru en 2002 que « la Russie ne tolérera pas que des États tiers agissent au sein de la CEI d'une manière qui aurait pour effet de négliger les intérêts russes, d'exclure la Russie ou d'affaiblir, de quelque manière que ce soit, la position de la Russie »⁴⁴.

Il ressort des quatre textes que les autorités russes souhaitent poursuivre les processus d'intégration initiés dans le cadre de la CEI. C. 1997 et 2000 font état de la nécessité de poursuivre la formation d'un espace économique unique avec les États membres de la CEI (C. 1997 §94 ; C. 2000 §53). Dans C. 1997, il est aussi question de « la nécessité de la formation d'un système de sécurité collective dans le cadre de la CEI » (§136). La Russie a, en effet, lancé de nombreux projets en vue d'une intégration politico-militaire (Traité de sécurité collective signé le 15 mai 1992 au sommet de Tachkent entre plusieurs anciennes républiques soviétiques, transformé en OTSC en septembre 2003) et surtout économique (accords d'union économique, de libre-échange, création d'une union douanière en 1995 devenue en 2000 la Communauté économique euro-asiatique (EvrAzeC) puis remplacée par l'Union économique eurasiatique en 2015) qui, toutefois, n'ont pas jusqu'à présent connu le succès attendu. Alors que C. 1997 mentionnait « une tendance au renforcement de la coopération entre la Russie et une série d'États membres de la Communauté des États indépendants » (§8), C. 2000 en revanche notait, parmi les menaces pour la sécurité de la Russie dans la sphère internationale, « l'affaiblissement des processus d'intégration dans le cadre de la CEI » (§39). En effet, les velléités des autorités russes de garder une emprise sur cet espace se sont heurtées à de fortes résistances de la part de certaines anciennes républiques soviétiques et à l'influence de nouveaux acteurs. C'est pourquoi, ainsi que le souligne Jean-Robert Jouanny, si les paramètres et les fondements de la politique russe à l'égard de « l'étranger proche » ont connu peu de changements, « les évolutions géopolitiques de l'environnement post-soviétique ont amené Moscou à les appliquer avec d'autant plus de force que son influence s'y érodait »⁴⁵.

II.4. Une évaluation contrastée de la situation de la Russie

Comme on va le voir, une autre constante découle des quatre textes : une évaluation contrastée de la situation du pays. On relève un contraste entre la présentation de l'état général de la Russie et l'état des lieux par domaines et entre la position de la Russie sur le plan international, perçue de façon positive, et celle sur le plan interne, décrite sans complaisance.

II.4.1. Le contraste entre la présentation de l'état général de la Russie et l'état des lieux par domaines

A l'exception de celle figurant dans C. 1997, la présentation synthétique de l'état général de la Russie est extrêmement positive et détonne fortement avec les autres développements qui décrivent, par domaines, les menaces auxquelles le pays est confronté et les immenses

⁴³ Citation et traduction de Iouriï Fiodorov, « La pensée stratégique russe », *op. cit.*, note de bas de page 1, p. 98. Voir aussi Romain Yakemtchouk, « La Communauté des États indépendants. CEI », *AFDI*, 1995, vol. 41, p. 274.

⁴⁴ Citation et traduction par Jean-Robert Jouanny, *Que veut Poutine ?* Paris, éditions du Seuil, 2016, p. 91.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 91.

défis à relever. S. 2009 est le document le plus emblématique à cet égard car, en son début, S. 2009 se félicite des succès de la politique russe dans tous les domaines (§1). Le texte s'ouvre en effet sur l'analyse suivante :

« La Russie a surmonté les conséquences de la crise politique et socio-économique systémique de la fin du XXe siècle, a enrayer la baisse du niveau et de la qualité de vie des citoyens de la Fédération de Russie, a résisté à la pression du nationalisme, du séparatisme et du terrorisme international, a prévenu le discrédit du régime constitutionnel, préservé la souveraineté et l'intégrité territoriale, rétabli les possibilités de renforcer sa compétitivité et de défendre ses intérêts nationaux tant que sujet clé des relations internationales multipolaires en train de se former. » (§1)

Le texte souligne ensuite que les questions prioritaires dans le domaine économique ont été résolues, que l'attrait pour l'investissement a augmenté, que les idéaux russes, la spiritualité, un rapport digne à la mémoire historique renaissent, que la concorde sociale s'est renforcée autour de valeurs communes – la liberté et l'indépendance de l'État russe, l'humanisme, la concorde interethnique et l'unité des cultures du peuple multiethnique de la Fédération de Russie, le respect des traditions familiales, le patriotisme (§1). Aussi, selon S. 2009, les conditions ont-elles été formées pour « prévenir de manière fiable les menaces internes et externes à la sécurité nationale », assurer « un développement dynamique » et, comme on l'a vu, « la transformation de la Fédération de Russie en l'une des puissances leaders pour le niveau du progrès technique, la qualité de vie de sa population et son influence sur les processus mondiaux » (§1).

A la lecture de cette présentation, la situation de la Russie semble excellente. Ce n'est pas le cas quand on lit la suite du document qui révèle tout un ensemble de problèmes auxquels le pays est confronté au plan interne.

De même, dans S. 2015, l'énumération des menaces concernant la sécurité de la Russie dans le domaine économique (§56) contraste avec la satisfaction affichée au début du document : « l'économie de la Russie a démontré sa capacité à maintenir et renforcer son potentiel dans le contexte d'une instabilité de l'économie mondiale et de l'adoption de mesures économiques restrictives par certains pays contre la Fédération de Russie » (§9). Dans ce texte, on note même une contradiction entre deux phrases. Si le commencement du texte salue la renaissance des valeurs spirituelles et morales traditionnelles de la Russie (§11), la section « Culture » affirme l'inverse (§ 79) en faisant état de l'érosion de ces dernières (§79).

II.4.2. Une perception positive de la position de la Russie sur le plan international et un état des lieux sans complaisance de la situation interne russe.

A l'exception de C. 1997 qui note la baisse d'influence russe dans le règlement des questions cardinales de la vie internationale (§10), les autres textes soulignent au contraire le maintien ou le renforcement du rôle de la Russie sur la scène internationale. C. 2000 relève que l'État russe « continue objectivement de jouer un grand rôle dans les processus mondiaux » (§7), ce qui surprend puisque ce document a été approuvé après une série d'événements auxquels la Russie s'est fortement opposée ou était défavorable : l'intervention militaire de l'OTAN contre la RFY, l'élargissement de cette Organisation à l'Est et l'adoption par cette dernière d'un nouveau Concept stratégique. Même dans l'espace anciennement soviétique, la Russie a vu son influence contrecarrée notamment par la création en 1997 de ce qui deviendra l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM

regroupant l'Ukraine, la Géorgie, l'Azerbaïdjan et la Moldova. Selon S. 2009, la Russie a acquis une plus grande capacité à renforcer son influence sur la scène internationale grâce notamment au passage d'une confrontation de blocs à une diplomatie multivectorielle (§9). S. 2015 mentionne que le rôle de la Russie s'est « accru pour résoudre les plus importants problèmes internationaux, régler les conflits militaires, assurer la stabilité stratégique et la suprématie du droit international dans les relations internationales » (§8). Le texte vise sans doute l'engagement de l'État russe dans la négociation de l'accord sur le nucléaire iranien adopté à Vienne le 14 juillet 2015 et entré en vigueur le 18 octobre 2015. C'est peut-être aussi une allusion à la participation russe à la conclusion des accords de Minsk en septembre 2014 et février 2015 en vue de régler le conflit dans l'Est de l'Ukraine où les forces armées ukrainiennes sont opposées aux milices armées soutenues par la Russie qui ont pris le contrôle de territoires dans le Donbass. Est peut-être également visée l'intervention de la Russie en Syrie, sa première opération militaire en dehors des frontières de l'ancienne URSS depuis l'effondrement de cette dernière.

Mais, dans chacun des quatre textes, un état des lieux détaillé et sans complaisance de la situation interne russe ressort de l'énumération de tout un ensemble de faits qualifiés de « menaces » pour la sécurité de la Russie et identifiés dans une série de domaines. Il n'est pas possible ici de présenter de façon complète cette analyse sur l'état du pays au plan interne étant donné le nombre de sphères abordées et tous les détails donnés. Aussi seuls certains domaines ont-ils été retenus pour illustrer cet état des lieux : l'économie, la science-technologie et la santé.

Dans le domaine économique, la menace provenant du modèle de développement économique de la Russie est pointée dans les quatre documents (C. 2000, § 47 ; C.2000, §26 ; S. 2009, §55 ; S. 2015, §56). Il s'agit d'un modèle économique basé sur la prédominance dans les exportations des matières premières, des combustibles et de l'énergie et, dans les importations, des équipements, des produits alimentaires et des biens de consommation courante. D'autres menaces sont mentionnées de façon identique ou similaire dans deux des quatre documents. Dans C. 1997 (§47-48) et C. 2000 (§27), c'est le cas de la croissance de la dette publique, de la diminution de l'activité d'investissement et d'innovation et de la stagnation du secteur agricole. C. 1997 (§13) et S. 2009 (§55) ont en commun la menace que constitue la réduction des ressources en matières premières nécessaires à l'industrie. Quant à S. 2009 (§55) et S. 2015 (§56), ces deux textes énumèrent les mêmes menaces suivantes : la diminution ou faible compétitivité de la Russie, la forte dépendance à l'égard de la conjoncture économique extérieure, l'insuffisance du système financier national, la corruption et la criminalisation des relations économiques financières, la pénurie progressive de main-d'œuvre, l'immigration illégale, le développement inégal des régions. A ces menaces que l'on retrouve mentionnées dans plusieurs documents, s'ajoute une série d'autres qui sont spécifiques à un seul texte. Par exemple, S. 2015 identifie toutes ces menaces suivantes : le maintien d'une part importante d'économie souterraine, le déséquilibre du système budgétaire national, l'enregistrement à l'étranger des droits de propriété intellectuelle sur un nombre important des entreprises russes, le retard dans l'élaboration et la mise en œuvre de technologies d'avenir, la détérioration et l'épuisement des ressources en matières premières, la réduction de l'extraction et des réserves de minéraux stratégiquement importants, la vulnérabilité de l'infrastructure en matière d'information (§56). Il est aussi question des mesures économiques restrictives qui ont été prises contre la Russie, qualifiées de « menace pour la qualité de la vie des citoyens russes » (§51) et comme « ayant une influence négative sur la sécurité économique du pays » (§57).

Dans le domaine de la science et de la technologie, S. 2009 détaille encore plus que les versions précédentes les fragilités du pays en faisant, en particulier, état de la dépendance à

l'égard des importations d'équipements, d'appareils scientifiques, de composants électroniques, de programmes et d'instruments informatiques, de matériaux stratégiques, du développement insuffisant de la base juridique, de l'inefficacité du système de stimulation de l'activité dans le domaine des sciences, de l'innovation et des technologies industrielles, du déclin du prestige des professions d'enseignants et d'ingénieurs, de l'insuffisance du niveau de protection sociale des ingénieurs, techniciens et enseignants (§67). Cette présentation est intégralement reprise dans S. 2015 (§68), ce qui montre que la situation ne s'est pas améliorée.

Dans le domaine de la santé, il est notamment souligné dans les quatre textes la menace provenant de l'état du système de santé ou d'assurance maladie (C. 2000, §64 ; C. 2000, §36 ; S. 2009, §73 ; S. 2015, §73). S. 2009 et S. 2015 désignent de façon identique comme menaces : l'apparition d'épidémies et de pandémies à grande échelle, la propagation massive du VIH, de la tuberculose, de la toxicomanie et de l'alcoolisme, l'accessibilité accrue aux substances psychotropes (§ 72), l'insuffisance du financement du système d'assistance médicale de haute technologie (§73), l'inachèvement de la base juridique normative du service de santé en vue d'élever l'accès de la population aux soins médicaux (§73). En outre, si S. 2009 pointe la faible qualité de la formation et de la reconversion des spécialistes de la santé et l'insuffisance des garanties sociales et des salaires des personnels médicaux (§73), S. 2015 mentionne la faible qualification de ces personnels (§73).

III. Plusieurs changements significatifs de 1997 à 2015

Comme on va le voir, des quatre textes ressort une évaluation de plus en plus pessimiste de l'environnement international de la Russie (III.1.). Il en découle des changements dans la désignation des menaces (III.2.), dans la définition des priorités pour la sécurité nationale du pays (III.3.) et dans certains positionnements en politique étrangère (III.4.).

III.1. Une évaluation de plus en plus pessimiste de l'environnement international de la Russie

Au fil des versions, la Russie met en particulier l'accent sur le rôle négatif joué par les pays occidentaux.

III.1.1. C. 1997 : une évaluation positive de l'environnement international

C. 1997 fait une évaluation plutôt très positive de l'environnement international du pays et souligne que « la période actuelle de développement des relations internationales ouvre pour la Fédération de Russie de nouvelles possibilités afin de garantir sa sécurité » (§6). D'une part, le texte indique que « la situation sur la scène internationale se caractérise avant tout par le renforcement des tendances à la formation d'un monde multipolaire », ce qui se manifeste « par la consolidation des positions économiques et politiques d'un grand nombre d'États et de leurs unions d'intégration, par le perfectionnement des mécanismes de la gestion multipartite des processus internationaux politiques, économiques, financiers et informationnels » (§3). D'autre part, il relève que « les conditions sont créées pour la démilitarisation des relations internationales » (§7) même si l'importance des facteurs liés à la

force militaire se maintient (§3). Cependant, à côté de ces changements très positifs, C. 1997 note qu'à l'étape actuelle où s'établit un monde multipolaire est encore fort le « retour des tentatives de créer une structure des relations internationales basée sur des règlements unilatéraux, y compris sur la force militaire, des problèmes clés de la politique mondiale » (§4).

III.1.2. C. 2000 : l'apparition de la « domination » occidentale

Selon C. 2000, « la situation dans le monde se caractérise par une transformation dynamique du système des relations internationales » et « après la fin de l'ère de la confrontation bipolaire ont prévalu deux tendances qui s'excluent mutuellement » (§3). Le texte reprend l'idée de C. 1997 d'une tendance au renforcement d'un monde multipolaire (§4). Toutefois, dans C. 2000, la tendance négative est renforcée puisqu'il est cette fois question de « domination » et les auteurs sont expressément désignés. Ce sont les pays occidentaux avec les États-Unis comme leader. C. 2000 souligne en effet les « tentatives de créer une structure des relations internationales basée, au sein de la communauté internationale, sur la domination des pays développés occidentaux sous le leadership des États-Unis et visant au règlement unilatéral, avant tout par la force militaire, des problèmes clés de la politique mondiale en éludant les normes fondamentales du droit international » (§5). Cela vise sans doute l'intervention militaire des États-Unis et de leurs alliés dans le cadre de l'OTAN contre la RFY en 1999. Par ailleurs, C. 2000 considère que « la formation des relations internationales est accompagnée par la concurrence » et « l'aspiration d'une série d'États à renforcer leur influence sur la politique mondiale, y compris au moyen de la création d'armes de destruction massive » et que « l'importance des aspects relatifs à la force militaire dans les relations internationales demeure substantielle » (§6). Enfin, le texte fait état de l'augmentation du niveau et de l'échelle des menaces dans la sphère militaire (§43).

III.1.3. S. 2009 : la vision noire de l'avenir

S. 2009 est marqué par la vision noire qu'ont les autorités russes de l'avenir. C'est sans doute, pour une part, lié au contexte conjoncturel ayant précédé l'adoption de ce texte, la très grave crise financière et économique qui a touché l'ensemble de la planète. S. 2009 indique en effet que « les conséquences des crises financières et économiques mondiales pourront être comparables par l'ensemble des dommages causés à un emploi de la force militaire à grande échelle » (§12). Par ailleurs, ce document relève « la globalisation de toutes les sphères de la vie internationale ». Celle-ci se caractérise par un degré élevé de dynamisme et d'interdépendance des événements, mais conduit à une aggravation entre les États des contradictions liées à l'inégalité de développement qui résulte de cette globalisation (§8). Le texte fait également la prévision du retour vraisemblable des approches unilatérales d'emploi de la force dans les relations internationales, de la menace de prolifération des armes de destruction massive et de leur acquisition par des terroristes, du perfectionnement des formes d'activité illicite dans les domaines cybernétique et biologique, de l'intensification de la lutte mondiale concernant l'information, du développement des sentiments nationalistes, de la xénophobie, du séparatisme et de l'extrémisme violent, y compris sous la bannière du radicalisme religieux, de l'augmentation des menaces liées aux différentes formes de criminalité transnationale telles la migration illégale et la traite des êtres humains, d'une acuité plus grande des problèmes concernant la situation démographique mondiale et l'environnement (§10). Un autre enjeu important pour l'avenir est constitué par la rivalité

pour le contrôle des ressources énergétiques à l'échelle globale. S. 2009 souligne qu'« à long terme, l'attention de la politique internationale sera fixée sur la possession des ressources énergétiques, y compris au Proche-Orient, dans le plateau de Barents et dans d'autres régions de l'Arctique, dans le bassin de la mer Caspienne et en Asie centrale » (§11) et qu'« il n'est pas exclu que les problèmes qui se poseront soient réglés par l'emploi de la force armée (§12).

Si l'idée de la « domination » occidentale évoquée dans C. 2000 n'est pas reprise, S. 2009 pointe toutefois « l'insuffisance de l'architecture globale et régionale actuelle, orientée, en particulier dans la région euro-atlantique, seulement vers l'OTAN » qui crée toujours plus de menaces (§8). Le texte prévoit en outre une diminution sensible de la possibilité de maintenir la stabilité mondiale et régionale avec la mise en place en Europe d'éléments du système de défense antimissile des États-Unis (§12).

III.1.4. S. 2015 : Une critique extrêmement forte du rôle des pays occidentaux sur la scène internationale

De S. 2015 ressort une évaluation encore plus négative de la situation internationale.

Sans comparaison avec les versions antérieures, le texte comporte une critique extrêmement forte, directe ou sous-entendue, du rôle des pays occidentaux, en particulier des États-Unis, sur la scène internationale et, de façon nouvelle, l'Union européenne est expressément visée. Selon Moscou, ces derniers portent une part importante de responsabilité dans la survenance de facteurs très déstabilisants pour les relations internationales.

S'agissant des États-Unis proprement dit, S. 2015 dénonce de nouveaux aspects de leur politique militaire. Il est question d'un déploiement de composants du bouclier antimissile américain non seulement en Europe, mais aussi en Asie-Pacifique et au Proche-Orient dans le cadre de la mise en œuvre du concept de « frappe globale »⁴⁶ et du déploiement de systèmes stratégiques non nucléaires d'armes à guidage de précision, ainsi que de l'installation d'armes dans l'espace (§15). Il est aussi mentionné que « dans les territoires des États voisins de la Russie s'élargit le réseau de laboratoires biologiques militaires des États-Unis » (§19). S. 2015 considère également les États-Unis, mais aussi l'Union européenne à l'origine de la crise ukrainienne : « Le soutien des États-Unis et de l'Union européenne au coup d'État anticonstitutionnel en Ukraine a conduit à une profonde fracture dans la société ukrainienne et à l'émergence d'un conflit armé » (§17). Selon ce texte, « le renforcement d'une idéologie nationaliste d'extrême-droite, le façonnement délibéré dans la société ukrainienne de la Russie en une image de l'ennemi, la recherche non dissimulée d'une solution par la force des contradictions étatiques internes, la profonde crise socio-économique ont transformé l'Ukraine en un foyer d'instabilité à long terme en Europe et aux frontières immédiates de la Russie » (§17). Comme nous l'avons déjà vu, S. 2015 accuse aussi les États-Unis et leurs alliés de soumettre la Russie à une politique d'endiguement fondée sur la « pression politique, économique, militaire et informationnelle » (§12).

S'agissant plus généralement des pays occidentaux, S. 2015 dénonce « la position de l'Occident visant à contrecarrer les processus d'intégration et à créer des foyers de tensions dans la région de l'Eurasie empêchant la réalisation des intérêts nationaux russes » (§17). C'est peut-être une allusion à la proposition par l'UE d'un accord d'association approfondie à l'Ukraine qui était contraire au grand projet du troisième mandat du président Poutine, l'Union eurasiatique. S. 2015 souligne aussi que « la pratique de renverser des régimes politiques légitimes provoquant au sein de l'État de l'instabilité et des conflits est de plus en plus répandue » (§18). Cela vise sans doute les interventions militaires occidentales en Irak,

⁴⁶ En anglais *Prompt Global Strike*.

en Libye, en Syrie. En outre, d'après S. 2015, l'émergence et le renforcement de l'État islamique sont « le résultat de la politique de doubles standards que certains États soutiennent dans la lutte contre le terrorisme (§18). Le président Poutine, lors de la 70e session de l'Assemblée générale de l'ONU, le 28 septembre 2015, avait déclaré que l'État islamique n'avait pas surgi de nulle part, qu'il avait été dans un premier temps développé en tant qu'instrument de lutte contre des régimes laïques indésirables⁴⁷. Enfin, il est relevé qu'« une influence croissante sur le caractère de la situation internationale est exercée par une confrontation croissante dans l'espace global de l'information, provoquée par l'aspiration de certains pays à utiliser les technologies de l'information et de la communication pour atteindre leurs objectifs géopolitiques, notamment grâce à la manipulation de la conscience publique et la falsification de l'histoire » (§21), ce qui constitue encore une accusation des pays occidentaux.

Par ailleurs, est mise en avant l'instabilité de l'environnement international qui se manifeste notamment dans le domaine économique et l'absence de diminution du rôle de la force du fait de processus de course aux armements, ce qui affaiblit le système de sécurité globale.

III.2. La perception de la montée des menaces militaires et de la menace occidentale

Concernant la désignation des menaces, C. 1997 se distingue nettement des versions ultérieures. Il y est expressément mentionné que l'analyse des menaces pour la sécurité de la Russie montre qu'« à l'heure actuelle et dans un avenir prévisible, les principales d'entre elles ne sont pas d'ordre militaire, ont principalement un caractère interne et sont concentrées dans les domaines de politique intérieure, les domaines économique, social, écologique, informationnel et spirituel » (§78). S'agissant du domaine militaire proprement dit, la « menace la plus réelle » pour la Russie est constituée par les foyers existants et potentiels de guerres locales et de conflits armés à proximité des frontières russes (§69). C. 1997 insiste fortement sur l'idée que, compte tenu de la profonde évolution de ses relations avec les autres puissantes dirigeantes, « la menace d'une agression de grande envergure contre la Russie dans un avenir prévisible est pratiquement absente » (§69 et §79) tout en pointant « le maintien ou la création par de grandes puissances (leurs coalitions) de groupements puissants de forces armées dans les régions voisines de son territoire » (§72). Le texte souligne que, même en « l'absence d'intentions agressives envers la Russie », ces groupes présentent un « danger militaire potentiel » (§72) et l'élargissement de l'OTAN est quant à lui bien désigné comme menace.

C. 1997 se situe à cet égard dans la même ligne que la première doctrine militaire russe adoptée en 1993, document considéré par la suite comme n'étant plus adapté. Selon Jean-Christophe Romer⁴⁸, cette dernière ne reconnaissait aucun État comme un ennemi potentiel. Si certaines menaces extérieures étaient explicitement énoncées, elles étaient plus indirectes qu'immédiates. C'était surtout l'extension possible de conflits locaux préexistants : Yougoslavie, Tadjikistan, Géorgie (Abkhazie), Haut-Karabakh. Les principales menaces auxquelles la Russie pensait être directement confrontée étaient essentiellement d'ordre intérieur, telles, la crise sociale, la pauvreté, la criminalité organisée.

⁴⁷ Texte de son discours en anglais sur le site web : <http://en.kremlin.ru/events/president/news/50385>

⁴⁸ Jean-Christophe Romer, « Ruptures et continuités stratégiques en Russie », *op. cit.*

Dans C. 1997, la principale cause de l'émergence d'une menace pour la sécurité nationale de la Russie réside dans l'état critique de l'économie (§ 47). Les menaces dans la sphère sociale sont qualifiées de « conséquence de la situation de crise de l'économie » (§51). De même, la menace d'épuisement des ressources naturelles et de détérioration de la situation écologique dans le pays est désignée comme dépendant directement du niveau de développement de l'économie (§53).

Par ailleurs, l'ordre de présentation des menaces est révélateur de l'importance qui leur est accordée. C. 1997 traite d'abord de l'économie, puis de la sphère sociale, de l'écologie, à nouveau de l'économie et de la sphère sociale pour terminer par les domaines international et militaire.

On note un léger changement dans C. 2000. L'idée selon laquelle les principales menaces pour la sécurité de la Russie ne sont pas d'ordre militaire et ont avant tout un caractère interne n'est plus mentionnée. Cependant, la section consacrée aux menaces s'ouvre par la phrase suivante synthétisant le développement qui va suivre : « L'état de l'économie nationale, l'imperfection du système d'organisation du pouvoir étatique et de la société civile, la polarisation sociopolitique de la société russe et la criminalisation des relations sociales, la croissance de la criminalité organisée et l'extension de l'échelle du terrorisme, l'exacerbation des relations interethniques et la complication des relations internationales créent un large spectre de menaces intérieures et extérieures à la sécurité nationale du pays » (§25). Il en ressort que les menaces conservent principalement une origine interne. En outre, l'ordre de leur présentation détaillée est proche de celui figurant dans C. 1997 : la sphère économique, sociale, de la santé, internationale, informationnelle, militaire et concernant les frontières.

Par ailleurs, à partir de C. 2000 et dans les versions ultérieures, la Russie considère davantage que les menaces touchant la sécurité de la Russie dans les domaines international et militaire proviennent de la politique des pays occidentaux. On a vu que, dans C. 2000, l'une des principales menaces réside dans l'extension de l'OTAN et son action en dehors de sa zone de responsabilité sans l'autorité du Conseil de sécurité de l'ONU. C. 2000 s'inquiète aussi de « l'aspiration de certains États et de groupements interétatiques à abaisser le rôle des mécanismes existants garantissant la sécurité internationale, avant tout l'ONU et l'OSCE » (§39) et de « l'écart technologique croissant d'une série de puissances dirigeantes et l'augmentation de leurs possibilités de créer des armes et du matériel militaires de nouvelle génération » qui créent « les prémisses d'une étape qualitativement nouvelle de la course aux armements et d'un changement fondamental des formes et des moyens de mener les hostilités » (§45).

S'agissant de l'ordre des priorités, S. 2009 mentionne en premier les menaces touchant la défense nationale, ce qui constitue un net changement par rapport aux versions antérieures. En revanche, la description des menaces dans le domaine militaire se situe dans le prolongement de C. 2000. Est ainsi qualifiée de menace « la politique d'une série de pays étrangers de premier plan visant à obtenir une supériorité prépondérante dans le domaine militaire, principalement celui des forces nucléaires stratégiques, en développant des moyens informatiques de haute précision et d'autres moyens de haute technologie pour mener la lutte armée, en développant des armes stratégiques non nucléaires, en créant unilatéralement un système global de défense antimissile et en militarisant l'espace, ce qui pourrait conduire à une nouvelle course aux armements, ainsi qu'à la prolifération des technologies nucléaires, chimiques, biologiques et à la production d'armes de destruction massive ou de leurs composants et systèmes d'acheminement » (§30). Cette crainte que les grandes puissances obtiennent la prédominance militaire et technique est, d'après Isabelle Facon, une des raisons de l'opposition vigoureuse de Moscou au projet de bouclier antimissile de l'État américain⁴⁹.

⁴⁹ Isabelle Facon, « Un nouvel aplomb sur la scène internationale ? Une nouvelle doctrine militaire pour une nouvelle Russie », *Revue internationale et stratégique*, 2007/4 (n°68), pp. 145-146.

Aux yeux des experts russes, il risquerait, « au pire, d'atteindre à terme une maturité technologique leur permettant de mettre en cause la crédibilité de la dissuasion russe ; au mieux – et plus raisonnablement – de contraindre la Russie à opérer des sauts qualitatifs dans son outil de défense pour ne pas laisser le différentiel technologique avec les États-Unis se creuser trop profondément ».

Quant à S. 2015, si le texte ne recense pas de menaces précises auxquelles le pays est directement confronté dans les domaines international et militaire, on a cependant vu que les actions des États-Unis et de leurs alliés sont perçues comme déstabilisantes pour les relations internationales et qu'à l'égard de l'État russe, ceux-ci mèneraient une politique d'endiguement et exerceraient sur lui une pression politique, économique, militaire et informationnelle.

III.3. L'évolution des priorités de sécurité : de l'économie à la défense

Dans C. 1997 et 2000, la priorité est donnée à l'économie en vue de garantir la sécurité de la Russie, alors que dans S. 2009 et 2015, c'est la défense.

L'économie a une importance centrale dans C. 1997. Dans la présentation par domaine des intérêts nationaux de l'État russe, ceux-ci sont énoncés en premier et font l'objet d'un long développement. Par ailleurs, on a vu que les problèmes concernant l'économie constituent la principale menace pour la sécurité de la Russie. En outre, dans la section décrivant dans des termes très généraux les mesures destinées à l'assurer, celles portant sur l'économie sont les premières citées.

C. 2000 ne comporte pas de présentation détaillée des intérêts nationaux de la Russie dans la sphère économique. Toutefois, le texte indique que leur réalisation est possible « uniquement sur la base d'un développement stable de l'économie » et « c'est pourquoi les intérêts nationaux de la Russie dans cette sphère sont clés » (§15). Comme dans C. 1997, la section relative aux menaces et celle portant sur les mesures à mettre en œuvre commencent par le domaine économique. C. 2000 comporte toutefois une ambiguïté puisqu'il est affirmé que « garantir la sécurité militaire de la Fédération de Russie est l'orientation la plus importante de l'activité de l'État » (§88).

Dans S. 2009, la défense n'est pas mentionnée parmi les intérêts nationaux à long terme de la Russie, mais c'est la première priorité stratégique du pays (§23) en matière de sécurité nationale et le premier domaine présenté comme dans la section relative aux mesures à mettre en œuvre.

Dans S. 2015, la défense est non seulement désignée comme première priorité stratégique de l'État russe, mais également comme le premier de ses intérêts nationaux à long terme (§30). De même que dans S. 2009, dans la section portant sur les mesures à mettre en œuvre, c'est le premier domaine détaillé.

Par conséquent, tout en conservant le potentiel de dissuasion nucléaire de leur pays, les autorités ont voulu, dans les années 1990, rompre avec la priorité qui avait été accordée pendant des décennies à l'outil militaire et qui avait conduit l'URSS à un développement déséquilibré et au déclin. Cependant, elles n'ont pas tardé à renouer avec cette politique en remettant l'accent sur l'outil militaire tant dans leur discours diplomatique que dans leurs actions. Elles ont augmenté considérablement la part du budget consacré à la défense qui a quadruplé entre 2000 et 2008 au détriment du développement interne du pays. Ce choix est paradoxal car elles ont, comme on l'a vu, bien conscience des fragilités de la situation interne

du pays et, dans S. 2009 et 2015, est expressément soulignée l'interdépendance entre sécurité nationale et développement socio-économique de la Russie.

III.4. Un net changement de position à l'égard de l'Occident, des États-Unis et de l'Union européenne

L'analyse des quatre textes révèle des changements de positionnement à l'égard de l'Occident de façon générale, des États-Unis et de l'UE. C. 1997 diffère nettement des versions ultérieures.

III.4.1. Un net changement de positionnement à l'égard de l'Occident de façon générale

Comme on l'a vu précédemment, il y avait, au début de l'existence de la Fédération de Russie, deux conceptions radicalement opposées quant aux relations que ce pays devait entretenir avec l'Occident. C. 1997 est adopté à un tournant puisque, dans la seconde moitié des années 1990, l'approche consistant à rechercher un partenariat avec l'Occident est en train de s'effacer au profit de la ligne traditionnelle selon laquelle la confrontation avec les pays occidentaux est inéluctable dans un avenir proche ou relativement éloigné⁵⁰. Ce changement date de l'arrivée, début 1996, d'Evgueni Primakov au ministère des Affaires étrangères et du général Igor Rodionov à la Défense. Ainsi que l'explique Iouri Fiodorov, selon cette stratégie de confrontation à l'Occident, celui-ci est vu comme une force hostile qui essaie d'empêcher le renouveau du pays, de l'évincer de l'espace post-soviétique et qui convoite les ressources naturelles russes⁵¹. Aussi pour neutraliser ces menaces, une force militaire adéquate est-elle nécessaire pour s'opposer à l'Occident et à l'OTAN.

Or C. 1997 est encore fortement imprégné par le positionnement de non-confrontation de la Russie avec l'Occident qui présente deux aspects⁵². D'une part, le texte mentionne, comme on l'a vu, qu'est pratiquement inexistante la menace d'une agression de grande envergure contre l'État russe et cela compte tenu des changements profonds dans la nature de ses relations avec les autres puissances dirigeantes (§69). D'autre part, il est précisé que « la Russie n'a pas l'intention d'entrer en confrontation avec un quelconque État ou groupe d'États, ne poursuit pas d'objectifs hégémoniques ou expansionnistes » et que « comme puissance euro-asiatique influente, elle soutiendra des relations de partenariat avec tous les pays intéressés de la communauté mondiale » (§127).

Un tel positionnement ne se retrouve plus dans les documents adoptés après 1997. S. 2009, au contraire, n'exclut plus une politique de confrontation, certes évitant un coût trop élevé. La

⁵⁰ Voir l'article de Iouri Fiodorov, « La pensée stratégique russe », *op. cit.*, notamment p. 86.

⁵¹ Cet auteur donne comme exemple la déclaration en 1996 du général Ivachov, chef de la Direction principale pour la coopération internationale du ministère de la Défense selon laquelle « les États-Unis se sont fixés les objectifs suivants : la neutralisation du potentiel stratégique nucléaire russe ou la mise en place d'un contrôle international (sous l'égide des États-Unis) de ce potentiel (notamment par la mise en œuvre du Traité START 2) ; la désintégration de la CEI et le refus de laisser la Russie affirmer sa position de leader dans l'espace post-soviétique ». *Ibid.*, note p. 87.

⁵² On retrouve ce même positionnement de la Russie dans les Messages adressés par le président Eltsine à l'Assemblée fédérale dans les années 1994, 1995 et 1996. Il ne le met plus en avant à partir de 1997.

Russie, pour défendre ses intérêts nationaux, « mènera une politique étrangère rationnelle et pragmatique, excluant une confrontation coûteuse, y compris une nouvelle course aux armements » (§13).

III.4.2. Un net changement de positionnement à l'égard des États-Unis

C. 1997 affirme, sans mentionner expressément les États-Unis, que la Russie « ne cherche pas à maintenir la parité dans le domaine des armements et des forces armées avec les États dirigeants du monde » (§137), ce qui signifie une rupture par rapport à la période soviétique au cours de laquelle l'URSS n'avait cessé de vouloir rivaliser avec la puissance militaire des États-Unis. Or, ce n'est plus le cas dans S. 2009 : « dans le but de garantir la stabilité stratégique et l'égalité d'interaction multilatérale sur la scène internationale, la Russie, pendant la période de réalisation de la présente Stratégie, entreprendra tous les efforts indispensables avec des dépenses minimales pour maintenir la parité avec les États-Unis d'Amérique dans le domaine des armements stratégiques offensifs dans un contexte où ces derniers déploient un système global de défense antimissile et mettent en œuvre le concept de frappe globale instantanée avec utilisation de vecteurs stratégiques équipés d'armes nucléaires et non nucléaires » (§96). Cette idée de se positionner à nouveau à égalité avec les États-Unis ressort également dans S. 2009 de la phrase suivante : « La Russie s'efforcera de développer avec les États-Unis un partenariat stratégique de qualité et égalitaire sur la base de la coïncidence d'intérêts et en tenant compte de l'influence clé des relations russo-américaines sur l'état de la situation internationale générale » (§18). Cette phrase est reprise dans S. 2015 (§ 98).

Ainsi, dans son approche des relations internationales, la Russie reste manifestement obnubilée par les États-Unis comme du temps de l'URSS. Moscou a développé un complexe, une amertume par rapport à la situation passée, quand l'Union soviétique entretenait avec l'État américain une relation de « grand à grand ».

III.4.3. Un changement perceptible à l'égard de l'Union européenne

L'Union européenne est mentionnée dans C. 1997, S. 2009 et S. 2015. C. 2000 ne comporte aucune mention relative aux rapports de la Russie avec des pays autres que ceux de la CEI. C. 1997 indique que « La Fédération de Russie continuera à développer un partenariat constructif avec les États-Unis, l'Union européenne, la Chine, le Japon, l'Inde et d'autres États » (§130). S. 2009 se déclare favorable au renforcement de la coopération avec l'UE et à la formation en Europe atlantique d'un « système ouvert de sécurité collective sur une base juridique et conventionnelle claire ». Certes, cette idée est reprise dans S. 2015. Cependant, comme on l'a vu, dans ce texte, l'UE est accusée avec les États-Unis d'avoir soutenu ce que la Russie qualifie de coup d'État anticonstitutionnel en Ukraine. En outre, selon S. 2015, les flux d'immigration venant d'Afrique et du Proche-Orient en Europe ont révélé l'inefficacité du système de sécurité dans la région euro-atlantique fondée sur l'OTAN et l'UE (§16). Par conséquent, il résulte de S. 2015 un changement à l'égard de l'UE sur le plan du discours diplomatique puisque l'État russe critique désormais ouvertement cette dernière.

IV. Conclusion

Au regard des C. 1997, C. 2000, S. 2009 et S. 2015, la pensée stratégique russe s'est peu renouvelée.

Ce pays n'en n'a pas fini avec la contradiction qui parcourt son histoire depuis des siècles : la perception d'être une grande puissance et son ambition d'être incontournable sur la scène internationale, mais qui s'est toujours trouvée en décalage avec la faiblesse de son développement économique. C'est ce qu'avait relevé Georges Sokoloff dans son ouvrage *La puissance pauvre* paru en 1993⁵³. Comme on l'a vu, l'État russe actuel veut en effet figurer parmi les centres d'influence du monde multipolaire qu'il cherche à établir. Or son économie, apparemment forte, est extrêmement vulnérable. Construite sur la rente énergétique, elle dépend très fortement des cours des hydrocarbures et souffre d'un faible degré de diversification. Certains auteurs vont jusqu'à diagnostiquer ce qu'ils appellent un « syndrome russe », c'est-à-dire un ensemble de défauts structurels, au croisement des pratiques économiques et politiques, qui handicapent la croissance de la Russie⁵⁴. Les autorités russes sont pourtant parfaitement conscientes des fragilités du pays ainsi qu'en témoigne le tableau sombre de la situation interne figurant dans chacun des documents relatifs à la sécurité nationale.

Si la Russie revendique depuis longtemps sa spécificité de se situer à la jonction de l'Europe et de l'Asie, son approche des relations internationales reste focalisée sur l'Occident. Elle accorde en outre une attention prépondérante aux États-Unis. Il est étonnant que sa volonté de se tourner vers l'Asie ne transparaisse pas au moins dans S. 2015 alors qu'elle est expressément mentionnée dans les Concepts de politique étrangère de 2013 et 2016 et donne lieu à tout un développement portant sur les relations avec la Chine, l'Inde, la Mongolie, le Japon, les deux Corées, le Viêt Nam. Selon le Concept de politique étrangère de 2016 :

« La Russie considère le renforcement de ses positions dans la région Asie-Pacifique et l'intensification de ses relations avec les États qui y sont situés comme une orientation stratégiquement importante de sa politique étrangère, ce qui est déterminé par son appartenance à cette région géopolitique en phase de développement dynamique. La Russie est intéressée à participer activement aux processus d'intégration au sein de la région Asie-Pacifique, à utiliser les possibilités de cette dernière dans la mise en œuvre des programmes de développement social et économique de la Sibérie et de l'Extrême-Orient, ainsi qu'à créer dans la région une architecture de sécurité et de coopération globale, ouverte, transparente et égalitaire et une coopération sur une base collective. » (§78)⁵⁵

Si, selon les quatre documents relatifs à sa sécurité nationale, la Russie conserve une vision du monde axée sur l'Occident, celle-ci est cependant de plus en plus anti-occidentale. Selon S. 2015, c'est en effet l'Occident sous le leadership des États-Unis qui porte seul la responsabilité d'une déstabilisation du monde et qui est la principale source de menaces dans les domaines international et militaire. Sans remonter plus loin, cette attitude est dans la continuité de la politique soviétique et marque une rupture avec la période Gorbatchev et le premier mandat de Boris Eltsine.

⁵³ Voir Georges Sokoloff, *La puissance pauvre, une histoire de la Russie de 1815 à nos jours*, Paris, Fayard, 948 p.

⁵⁴ Voir Jean Radvanyi, Marlène Laruelle, *La Russie entre peurs et défis*, Paris, Armand Colin, collection « Perspectives géopolitiques », pp. 141-144.

⁵⁵ Concept de politique étrangère de la Fédération de Russie de 2016, *op. cit.*

V. Bibliographie indicative

*Yves Boyer et Isabelle Facon (dir.), *La politique de sécurité de la Russie. Entre continuité et rupture*, Paris, Ellipses, 2000, 254 pages, collection de la Fondation pour la Recherche stratégique « Repères stratégiques ».

*Isabelle Facon, « Russia's national security strategy and military doctrine and their implications for the EU », European Parliament, Directorate-General for external policies, janvier 2017, 28 p., en ligne sur le site web :

[http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2017/578016/EXPO_IDA\(2017\)578016_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2017/578016/EXPO_IDA(2017)578016_EN.pdf)

*Isabelle Facon, « La nouvelle Stratégie de sécurité nationale de la Fédération de Russie » (présentation analytique), Note de la Fondation pour la recherche stratégique n°05/2016, 10 février 2016, en ligne sur le site web : <https://www.frstrategie.org/publications/notes/la-nouvelle-strategie-de-securite-nationale-de-la-federation-de-russie-2016-05>

*Isabelle Facon, « Le projet de puissance de la Russie : entre confiance, lucidité et défensive », *Géoéconomie*, 2009/3, n°50, pp. 63-71, en ligne sur le site web : <https://www.cairn.info/revue-geoéconomie-2009-3-page-63.htm>

*Isabelle Facon, « Un nouveau aplomb sur la scène internationale ? Une nouvelle doctrine militaire pour une nouvelle Russie », *Revue internationale et stratégique*, 4/2007 (n°68), pp. 143-151, en ligne sur le site web : <https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategie-2007-4-page-143.htm>

*Isabelle Facon, « La politique extérieure de la Russie de Poutine. Acquis, difficultés et contraintes », *AFRI*, 2003, pp. 550-567, en ligne sur le site web : http://www.afri-ct.org/wp-content/uploads/2007/12/FACON_2003.pdf

* Isabelle Facon, « La nouvelle doctrine militaire russe et l'avenir des relations entre la Russie et l'Occident », *AFRI*, 2000, pp. 733-754, en ligne sur le site web : <http://www.afri-ct.org/wp-content/uploads/2006/03/facon2001.pdf>

*Isabelle Facon, « Facteurs permanents et fédérateurs de la politique extérieure russe : entre blocage et renouvellement », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 31, 2000, n°2, pp. 157-189, en ligne sur le site web : http://www.persee.fr/doc/receo_0338-0599_2000_num_31_2_3029

*Keir Giles, « Russia's National Security Strategy to 2020 », Collège de Défense de l'OTAN, Research Division, juin 2009, 13 p., en ligne sur le site web : <https://www.files.ethz.ch/isn/154909/RusNatSecStrategyto2020.pdf>

*Rokas Grajauskas, « What is new in Russia's 2009 national security strategy? », 25 juin 2009 sur le site web du Centre for Eastern Geopolitical Studies : [http://www.eesc.lt/uploads/news/id270/Rytu%20pulsas%206%20\(21\).pdf](http://www.eesc.lt/uploads/news/id270/Rytu%20pulsas%206%20(21).pdf)

Traduction en français de cet article publiée le 29 juillet 2019 sur le site web [diploweb.com](http://www.diploweb.com) : <http://www.diploweb.com/Quoi-de-neuf-dans-la-strategie-de.html>

*Jean-Robert Jouanny, *Que veut Poutine ?*, Paris, éditions du Seuil, 2016, 175 p.

*Olga Oliker, « Unpacking Russia's New National Security Strategy », 7 janvier 2016, en ligne sur le site web : <https://www.csis.org/analysis/unpacking-russias-new-national-security-strategy>

*Jean-Christophe Romer, « Ruptures et continuités stratégiques en Russie », en ligne sur le site web : http://www.institut-strategie.fr/strat_065Romer-2.html

* Richard F. Staar, « Russia's National Security Concept », *Perspective*, vol. VIII, n°3, janvier-février 1998, Institute for the study of Conflict, Ideology and Policy, Boston University, en ligne sur le site web : <http://www.bu.edu/iscip/vol8/Staar.html>

* Dmitri Trenin, « Stratégie russe : une difficile naissance », *Politique étrangère*, n°1, 1997, pp. 57-67, http://www.persee.fr/docAsPDF/polit_0032-342x_1997_num_62_1_4612.pdf

*Dmitri Trenin, « Russia's Threat Perception and Strategic Posture », *Strategic Studies Institute*, novembre 2007, pp. 35-48, en ligne sur le site web : <http://ssi.armywarcollege.edu/pdffiles/pub829.pdf>